

E/le 21/02/2012
N° 2012.01

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 18 NOVEMBRE 1985
CONCERNANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES
DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

AVENANT N° 42 DU 20 JANVIER 2012 relatif aux salaires

IDCC 9641

Entre :

- BM
RS
CCB
CC
- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole des Pyrénées-Atlantiques,
 - La Fédération des C.U.M.A. des Pyrénées-Atlantiques,
 - Le Syndicat des Entrepreneurs des Territoires des Pyrénées-Atlantiques,
 - Le Syndicat Horticole, des Pyrénées-Atlantiques,

d'une part et,

- FD
LS
JLF
CAPC
- Le Syndicat National des Cadres d'exploitation agricole CFE – CGC des Pyrénées-Atlantiques,
 - Le Syndicat Général Agro Alimentaire – Confédération Française Démocratique du Travail (SGA – CFDT) des Pyrénées-Atlantiques,
 - ~~La Fédération Nationale Agro-alimentaire et Forestière – Confédération Générale du Travail (FNAF- CGT) section agriculture.~~
- d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Les modifications ci-après sont apportées *aux articles 29, 66 et 73* de la convention collective du 18 novembre 1985 :

ARTICLE 29 ET 66- REMUNERATION HORAIRE - (concernant les exploitations agricoles et horticoles) -

Les salaires, exprimés en euros, sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012

Emploi occupé		salaire horaire
Niveaux	Echelons	en euros
I	1	9,22 €
I	2	9,26 €
II	1	9,30 €
II	2	9,33 €
III	1	9,36 €
III	2	9,58 €
IV		9,78 €

BM
CC
AS JLF FD LS CCB

**ARTICLE 73 - DUREE DU TRAVAIL - rémunération - Salaire de base -
(concernant les cadres)**

Les salaires, exprimés en euros, sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Groupe	Coefficient	Salaire horaire en euros
I	400	10,83 €
II	320	12,28 €
III	225	13,52 €

Article 2

Les parties signataires demandent l'extension de cet avenant qui sera déposé à la DIRECCTE, unité territoriale des Pyrénées-Atlantiques.

BM

2

LS JLF FD CG.
enB AS

Fait à PAU, le 20 Janvier 2012

Pour la Fédération Départementale des
Syndicats d'Exploitants Agricole des
Pyrénées-Atlantiques,

Bernard MARQUE

Signé :

Pour la Fédération des C.U.M.A. des
Pyrénées-Atlantiques,

Pierre SUPERVIELLE

Signé :

Pour le Syndicat des Entrepreneurs des
Territoires des Pyrénées-Atlantiques,

Christian CAZE

LE BANNER Catherine

Signé :

Pour le Syndicat Horticole des Pyrénées-
Atlantiques,

Christian GAURRAT

Signé :

Pour le Syndicat National des Cadres
d'exploitation agricole CFE - CGC des
Pyrénées-Atlantiques,

Francois DOUMECQ

Signé :

Pour le Syndicat Général de l'Agro-
Alimentaire Confédération Française
Démocratique du Travail (SGA - CFDT)
des Pyrénées-Atlantiques,

Laurent SENECHAU

Signé :

~~Pour la Fédération Nationale Agro-
alimentaire et Forestière - Confédération
Générale du Travail (FNAF-C.G.T.)
section agriculture,~~

Alain ORDUNA

Signé :

Pour le syndicat CFTEC

Jean-Louis FOURCADE